

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 125

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Sport	0	+6 000	0	+6 000
Jeunesse et vie associative	+2 000	0	+2 000	0
Projets innovants en faveur de la jeunesse	0	0	0	0
TOTAUX	+2 000	+6 000	+2 000	+6 000
SOLDE	-4 000		-4 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Réimputation de crédits.